



COMMUNE DE KERNASCLÉDEN

BULLETIN MUNICIPAL N° 68

- JANVIER 2025 -



Le Mot du Maire

Kernascléens, Kernascléennes,

L'année 2024 est terminée et aura été toujours aussi compliquée pour les ménages.

Malheureusement, les charges augmentent plus que les recettes, rendant, de plus en plus, les familles dans la précarité.

Nous ne savons pas ce qui nous attend pour 2025, avec un gouvernement qui n'arrive pas à se stabiliser et à voter un budget correct.

Comme annonçait l'année dernière, l'aménagement de la rue de la Gare se poursuit, occasionnant une perturbation de la circulation qui devrait durer jusqu'à la fin du mois de janvier.

La municipalité et moi-même avons le plaisir de convier toute la population à la traditionnelle cérémonie des vœux le

Vendredi 17 janvier 2025 à partir de 18 h 30 dans la salle municipale.

En attendant, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année accompagnée d'une bonne santé.

*Christophe CARARIC,
Maire de Kernasclédén*



ÉTAT CIVIL

☞ DÉCÈS

Le 16 janvier 2024 à Guémené-sur-Scorff : Bénoni LAVOLÉ (97 ans)

Le 12 février 2024 à Lorient : Raymond SIVY (80 ans)

Le 19 février 2024 à Ploërdut : Marie-Thérèse QUÉMENER née LE LORREC (90 ans)

Le 26 février 2024 à Clermont-Ferrand : Xavier LE LIBOUX (66 ans)

Le 5 avril 2024 à Kernascléden : Jean Roger LE HINGRAT (96 ans)

Le 8 mai 2024 à Guémené-sur-Scorff : Joséphine LE GAL née BÉNIC (96 ans)

Le 12 août 2024 à Hennebont : Gérard MADEC (75 ans)

Le 27 novembre 2024 à Langonnet : Amélie BELLEC née DRÉAN (89 ans)

♥ MARIAGE

Le 4 mai 2024 : Coralie LE GOUGUEC et Jordan CARARIC

Le 24 août 2024 : Magali GEOLLOT et Fabien GUÉGAN

NAISSANCES

Le 10 janvier 2024 à Lorient : Loan CABEL

Le 19 février 2024 à Noyal Pontivy : Marceau MOLINIER

Le 23 juin 2024 à Lorient : Armand TROCHU

Le 23 octobre 2024 à Lorient : Kyron BLANCHET GAUTIER

Le 9 décembre 2024 à Lorient : Apolline LE PARC

Le 12 décembre 2024 à Lorient : Eden MONNERAY LE FORT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

CONSEILS MUNICIPAUX DU DEUXIÈME SEMESTRE 2024

☞ AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ☞ redevance 2025

Par arrêté en date du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, il a été décidé de maintenir la redevance prélèvement. Par contre, les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Cette dernière doit être répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, est fixée à **0,084 € /m³** la contrevaieur.

Cette contrevaieur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune de Kernascléden au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées.

☰ TAUX D'IMPOSITION 2025 ⇨ Maintien des taux pour la 20^e année consécutive :

Taxe d'habitation	7,38 %
Taxe foncière sur le bâti	16,42 %
Taxe foncière sur le non bâti	29,63 %

☰ MOTION DE SOUTIEN ⇨ Hôpital de Carhaix

Les membres du conseil municipal apportent leur soutien à la réouverture des urgences du Centre Hospitalier de Carhaix.

INFORMATIONS DIVERSES

⊙ LA POSTE : LES FACTEURS DISENT STOP AUX MORSURES

Plus de 1 200 facteurs sont mordus chaque année en France. 5 morsures ont été recensées en 6 mois, sur Guémené et les communes alentour car tous les chiens peuvent être effrayés ou se montrer imprévisibles lors de la présence du facteur : ça peut aussi être le cas de votre chien.

Pour permettre au facteur de travailler en toute sécurité, nous vous remercions de respecter les dispositions réglementaires suivantes (*Article R111-14.1 du code de la construction et de l'habitation*) et de suivre quelques conseils simples afin d'éviter toute possibilité de contact entre le facteur et votre chien :

- Placez votre boîte aux lettres afin qu'elle soit accessible de l'extérieur : en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation et hors de portée de votre chien. Si l'emplacement de votre boîte ne répond pas à ces critères, merci de bien vouloir la déplacer.

- Disposez d'une sonnette aux abords de la propriété permettant de vous avertir de la distribution d'un colis, d'un recommandé ou d'une prestation à domicile. Ceci afin d'éviter l'entrée du facteur dans votre propriété en cas de présence de votre chien en liberté.

- Assurez-vous que votre chien ne puisse pas s'échapper de votre propriété. Lors du passage du facteur : fermez votre portail ou attachez votre chien.

- Placez votre chien dans une pièce à part, avant d'aller ouvrir la porte lorsque le facteur sonne pour un colis, un recommandé ou une prestation à domicile.

Il en va de la sécurité de votre facteur, pour une qualité de service sans ac'cros.



À NOTER : Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.

⊙ TRAVAUX RUE DE LA GARE

Les travaux de la rue de la Gare ont débuté en novembre et devraient normalement se terminer d'ici la fin du 1^{er} trimestre.

⊙ UNE NOUVELLE ENTREPRISE À KERNASCLÉDEN

Un nouvel atelier a ouvert rue de Pempoul. Aline CAILLAUD-PAUCHET vous propose ses créations céramiques, oyat qui permet d'économiser l'eau.

Contact au 07.68.08.28.19



⊙ DIVAGATION DES ANIMAUX

Pour le mieux vivre en société et le respect de tous, il est rappelé que **la divagation des animaux est interdite.**

Le code Civil le rappelle en son article 1385 :

« Le propriétaire d'un animal domestique qu'il soit sous sa garde, égaré ou échappé est responsable du dommage que l'animal a causé (*morsures, accident de la circulation, attaque de gibiers ou d'autres animaux*) ».

Ainsi que l'article L211-23 du Code Rural qui définit l'état de divagation :

- **Pour les chiens** Il s'applique lorsque celui-ci est livré à lui-même et est soit :
 - ✓ hors de portée de voix de son maître ou de la personne qui en a la garde
 - ✓ à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.
- **Pour les chats**
Il s'agit d'un chat non identifié qui se trouve à plus de 1 000 mètres de son domicile ou à plus de 200 mètres d'habitation.
- **Pour les autres animaux**
Sont considérés comme errants les animaux qui :
 - ✓ Ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate ;
 - ✓ Qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

Merci à vous de faire preuve de civisme et de garder vos animaux dans votre propriété.

⊙ MAISON DE LA CHAUVÉ-SOURIS

La maison de la chauve-souris a proposé au cours de l'année des visites guidées de l'écomusée, la construction de gîtes à chauve-souris ou encore jeu de piste, des nuits de la chauve-souris et animations pour les enfants.

Cette année, le public est invité à découvrir l'univers passionnant des chauves-souris aux dates indiquées ci-dessous :

Vacances de février (<i>zone Bretagne</i>)	Du 8 au 23 février 2025
D'avril à juillet	Du 5 avril au 4 juillet 2025
Septembre	Du 3 au 28 septembre 2025
Vacances d'Automne	Du 18 octobre au 2 novembre 2025
⇒ OUVERT du mercredi au dimanche de 14 h à 17 h 30	
Vacances d'Été	Du 5 juillet au 31 août 2025
⇒ OUVERT les mardis, samedis et dimanches de 14 h à 18 h 30 Et les mercredis, jeudi et vendredis de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30	
Renseignements au 02.97.28.26.31 / mail : contact@amikiro.fr 1, place de l'Église 56540 Kernascléden	



LES ÉVÉNEMENTS DE 2024

⊙ RANDO POURLETH

Le samedi 27 juillet, une centaine de randonneurs se sont retrouvés pour la rando Pourleth. Un parcours de 8 kilomètres au cours duquel les participants ont croisé les coureurs de la Kreiz Breizh Elites. Succès, clôturé par une collation offerte par la Mairie.



⊙ GALA DE DANSE

Lauren TROMILIN propose tout au long de l'année scolaire des cours de danse qui s'adressent à différents publics : danse classique, zumba, modern jazz.

Pour mettre en valeur le travail de l'année, un gala a été organisé à la fin de l'année scolaire à Ploërdut, la salle municipale de Kernascléden n'étant pas assez grande pour accueillir les danseurs et leurs familles.



⊙ LE PARDON DU 15 AOÛT

Le succès du pardon de Notre Dame de Kernascléden ne se dément pas année après année. L'affluence et la ferveur étaient au rendez-vous.

Pendant l'été des visites guidées de l'église sont organisées tous les mercredis.

Toutes les informations concernant la vie de la paroisse se trouvent à l'intérieur de l'église.



⊙ FÊTES LOCALES

Comme chaque année, début septembre, se sont déroulées les fêtes locales organisées par le comité des fêtes. Le défilé de tracteurs et de matériel agricole ancien s'est déroulé malgré la pluie le dimanche annulant les démonstrations de battage.



⊙ NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Depuis février 2024, Stéphane ROBERT, est officiellement notre employé communal qui assure désormais l'entretien du bourg ainsi que d'autres tâches au service Technique. Il remplace Christian LE BOUTOILLER qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il s'est intégré facilement au service



⊙ LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

La 27^e campagne de lutte contre les ragondins a permis de piéger cette année 30 ragondins (*au total 66 animaux pour l'année 2024*).

Le ragondin transmet la leptospirose, dégrade les cultures et les réseaux hydrauliques.

Le piégeage est obligatoire par arrêté préfectoral.

La lutte contre ces rongeurs aquatiques permet la préservation des milieux, leur biodiversité et leur qualité sanitaire.

Il y a 5 bénévoles sur la commune. Si des personnes désirent être volontaires, prendre contact auprès de la mairie.



⊙ LA GRATIFÉRIA

Nouveauté sur la commune, une gratiféria, espace où l'on peut donner et prendre ce dont on n'a plus besoin, a été organisée le 30 novembre. C'est le service enfance jeunesse et la maison des habitants de Guémené qui organisaient cette journée qui a eu lieu au pôle 3R. Véritable succès qui a vu passer 250 personnes venant de notre commune et des communes alentour.



◎ REPAS ANNUEL DES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET +

Le repas des anciens a eu lieu le 19 décembre à la salle communale. Le déjeuner a réuni une trentaine de personnes et l'ambiance était très chaleureuse. Au menu : petits fours, risotto, pintade, fromages suivis d'une farandole de desserts. Les doyens de l'assemblée étaient Yvonne CARARIC, âgée de 96 ans et Joseph LE SAUX de 92 ans. Les personnes n'ayant pu être présentes et l'ayant demandé, ont bénéficié d'un colis de Noël.



◎ ATELIER DÉCORATIONS DE NOËL

Le samedi 7 décembre, a eu lieu l'atelier de Noël qui a réuni 23 enfants de la commune. Ils ont confectionné des décorations de Noël avec des bénévoles de la commune.



◎ TÉLÉTHON

Cette année, le comité des fêtes a organisé un marché de Noël le 1^{er} décembre près de l'église, dont une partie des bénéfices a été reversée au Téléthon.



◎ MARCHE DE NOEL

L'écurie des trois allures a mis en place son premier marché de Noël le dimanche 15 décembre sur la place de l'église. 13 exposants étaient présents.



ASSOCIATIONS ET CLUBS

☺ AMICALE DES RETRAITÉS ⇒ ANIMATIONS 2025

DATES	ANIMATIONS
1er jeudi du mois	Café à 14 h 30
Les autres jeudis	Cartes 14 h
24 janvier 2025	Assemblée générale
Mars	Interclubs
Mai et septembre	Sortie d'une journée ; date et lieu à fixer ultérieurement
Novembre	Repas de fin d'année
Décembre	Goûter de Noël
Renseignements et inscriptions auprès d'Alberte au 02.97.51.64.92	

☺ COMITÉ DES FÊTES DE KERNASCLÉDEN ⇒ ACTIVITÉS 2025

Samedi 25 Janvier à partir de 14 h	Démonstration de vannerie et fabrication de nichoirs à oiseaux Salle municipale
Fin Avril/ début mai Et Novembre	Troc et plantes – stade Paul Ihuel Salle municipale
Mai	Randonnée Départ du Stade Paul Ihuel
Du 6 au 8 septembre	Fêtes locales
Décembre	Marché de Noël
<p>Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues Les coupes seront confectionnées en bois par le Président Renseignements auprès d'Alain CHANY au 06.04.44.82.44</p>	

☺ ASSOCIATION DES AMIS DE NOTRE-DAME DE KERNASCLÉDEN

Cette nouvelle association a vu le jour début 2024. Elle est un soutien à la paroisse et une structure pour l'organisation et la gestion du repas du 15 août.

Elle organise aussi des conférences et des projections de films dans l'amphithéâtre du Pôle 3R.

Cette association est ouverte à tous.

Contact : Rémi Seigle 06.35.71.45.95



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DE LA COMMUNE DANS LA SALLE MUNICIPALE

☺ **YOGA** (*relaxation – respiration – mouvement*)

📌 **Tous les lundis** de 19 h 15 à 20 h 15 (7 €)

📌 **Tous les mardis** de 14 h 45 à 16 h (8 €)

Se munir d'un tapis et d'une serviette et de préférence, se vêtir de vêtements amples.

Renseignements auprès de Janette au 06.02.33.79.19



☺ **COURS DE DANSE CLASSIQUE**

📌 **Tous les samedis**

3 cours en fonction du niveau

☞ 9 h 30/10 h : cours d'éveil ☞ 2 ans ½ à 4 ans

☞ 10 h 10/11 h : niveau 1

☞ 11 h 10/12 h : niveau 2

Mardi

18 h 15/19 h : Modern Jazz contemporain

Renseignements et inscriptions auprès de Lauren – Professeur de Danse

I.D.T.A. (*International Dance Teacher's Association*)

au 06.84.70.68.33 / Lilytrom1@gmail.com



☺ **COURS DE ZUMBA**

Tous les mercredis de 19 h 15 à 20 h 05

Renseignements et inscriptions auprès de Lauren – Professeur de Danse

I.D.T.A. (*International Dance Teacher's Association*)

au 06.84.70.68.33 lilytrom1@gmail.com



☺ **ÉCURIE LES 3 ALLURES**

	ANIMATIONS
Toute l'année	Cours d'équitation à partir de 4 ans
Vacances	1 ^{ère} semaine des vacances scolaires : stages du galop 0 au galop 4 2 ^e semaine des vacances scolaires : stages du galop 5 au galop 7 Animations proposées pour Pâques, Halloween, Noël.
Sur réservation	Cours occasionnels Balades Anniversaires au poney-club
<p>Se renseigner au 06.09.87.91.88</p> <p>Messagerie : ecurieles3allures@outlook.com</p> <p>Site internet : www.les3allures.fr</p>	



☺ A.S.C.K.L. KERNAS-LIGNOL

Mot du Président de l'association :

En ce début de saison 2024-2025, le club de foot de l'ASCKL se porte bien. Notre équipe lutte en cette fin d'année pour les premières places du championnat de DISTRICT 3 afin de pouvoir passer à l'échelon supérieur après plusieurs années au même niveau. Hormis cet aspect sportif, nous souhaitons garder notre esprit de convivialité qui fait notre force depuis la reprise du club.



Une seule recrue cette année, Maelig, en provenance du club de Guémené-surScorff.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues et bénévoles souhaitant intégrer notre joyeux groupe !

À toutes et tous, nous vous souhaitons une bonne année.

Jordan PHILIPPE, Président de L'ASCKL.



☺ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRES	
Lundi	14 h 30 – 15 h 30
Mercredi	10 h 30 – 11 h 30
Samedi	10 h - 11 h
Inscription gratuite Renseignements en mairie ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture	



Possibilité :

- de commander des livres (*sous réserve de leur disponibilité*) avec la médiathèque départementale avec le passage de la navette tous les mois
- de se faire livrer des livres à domicile par une personne bénévole de la bibliothèque.

INFORMATIONS PRATIQUES

🕒 ÉPICERIE AMBULANTE « ARLETTE »

Arlette avec son camion « épicerie ambulante » est présente, depuis 2016, tous les **mercredis à partir de 13 heures**, sur le parking de la rue du 7 juin 1955.

Elle peut se rendre, également, à domicile en campagne.

Pour tous renseignements ou toutes livraisons : 06.70.26.21.27.



🕒 RESTAURANT-BAR LE CHARLY'S

Place de l'église

Le Charly's est ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 15 h.

La restauration :

- tous les midis : 2 formules à la carte ou repas ouvriers
- Le soir : la carte ; pizzas ; burgers

Services :

- Dépôt de pain et viennoiseries sur commande

Renseignements et commandes au 02.97.39.84.79 ou 06.29.37.02.90



🕒 DOMAINE DU SCORFF

Une nouvelle saison vient de s'achever au parc résidentiel de loisir du domaine du Scorff.

Malgré une météo capricieuse en Juillet, les touristes n'ont pas boudé la Bretagne puisque nous avons affiché complet 3 semaines de suite en Août.

Cette année les pensionnaires du gîte et des chalets ont pu profiter du terrain de pétanque entièrement refait à neuf, ainsi qu'une tente lodge permettant d'accueillir des groupes pour les soirées ou bien servant de salle d'animation toute la journée, puisqu'elle est équipée de nombreux jeux en bois faisant la joie des petits et des grands.

Une mini ferme à vu également le jour, où nous petites biquettes ; Guenièvre, Viviane et Morgane gambadent pour le plaisir des enfants.

Coté animations, le bar du domaine à accueillît une soirée magie et un concert durant l'été.

Pour 2025, nous continuerons à proposer aux clients mais aussi aux habitants de Kernascléden, quelques soirées d'animations qui s'échelonneront tout au long de l'année.

Dors et déjà vous pouvez retenir la date du 06 Avril 2025, puisque nous vous inviterons à découvrir le domaine lors d'une porte ouverte (visite guidée du gîte et de son espace bien être, de chalets, de roulottes, animation au bar), le programme vous sera dévoilé dans quelques semaines par affichage tout comme le programme des soirées crêpes et pizzas du printemps.

Le Canqui's Bar ouvrira ses portes début Avril, pour proposer à toutes et à tous ces planches apéros et jus de pommes, cidres ou bières artisanales et locales.

Notez également qu'en haute saison les mardis soirs nous proposerons une soirée galettes/crêpes ainsi que des pizzas cuites au feu de bois à dévorer sur place ou à emportez les vendredis soirs.

En ce début de nouvelle année Céline et Christophe vous présentent tout leurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour 2025. Kenavo !



Ⓞ MICROBRASSERIE

Implantée à Kernascléden au 25, rue des Rohan, depuis juillet 2023, la microbrasserie l'Esk'Ale vous accueille les jeudis et samedis de 14 h à 18 h.

Nous utilisons des céréales locales et bretonnes, et depuis peu, il en est de même pour une partie des houblons. En plus de notre gamme permanente, nous avons proposé une bière framboise-hibiscus pour octobre rose, dont une partie des bénéfices a été reversée pour la lutte contre le cancer du sein. Nous proposons actuellement une bière de Noël et de nombreux coffrets cadeaux.

Vous pouvez aussi nous contacter pour des visites en groupe.

Pour 2025, nous vous travaillons actuellement de nouvelles recettes !

Contact : 06.38.04.38.66



Ⓞ FOOD TRUCK « LES FILLES D'À CÔTÉ »

Depuis 2022, le food-truck de Céline et Flavie est présent sur la place de l'église, tous les dimanches de 18 h à 21 h. Vous pouvez passer vos commandes de burgers et de pizzas au 06.67.52.08.99.

Facebook : les filles d'à côté food truck

Vous pouvez les trouver les autres jours :

Mercredi midi	Inguiniel
Mercredi soir	Meslan
Jedi soir	Parking Maison de l'Andouille – Guémené-sur-Scorff
Vendredi midi	Espace Vert – Guémené-sur-Scorff
Vendredi soir	Le Croisty
Samedi soir	Parking Maison de l'Andouille – Guémené-sur-Scorff
Dimanche soir	Parking Place de l'Église - Kernascléden



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

- ✓ Tous les français
- ✓ 16 à 25 ans

COMMENT ?

En Mairie :

- ✓ Présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité ou tout document justifiant de sa nationalité française et livret de famille

PARCOURS DU RECENSEMENT



Votre situation évolue ?

DEMENAGEMENT/CHANGEMENT
ETABLISSEMENT SCOLAIRE/AUTRE...

1. Assurez-vous que la réponse ne se trouve pas sur votre **espace majdc.fr**
2. Espace **FAQ** :
<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>
3. **CHATBOT** :
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
4. **Contacter le Centre du service national et de la jeunesse de BREST**

CONTACT

Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de BREST

Par courrier : BCRM Centre du service national et de la jeunesse CC 81 29240 BREST cedex 9

Par e-mail : csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr

Par téléphone : 09 70 84 51 51 (appel non surtaxé) Du lundi au jeudi : 09h00-12h00 ; 13h30-16h30 / Vendredi : 09h00-12h00 ; 13h30-15h30

Infiltrons et pluie c'est tout !

L'eau pluviale, kesako ?

C'est le nom donné à l'eau de pluie après qu'elle ait ruisselé sur des surfaces naturelles ou artificielles.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux :

La maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement

La facilitation du rechargement des nappes phréatiques

La quantité et la protection de la qualité de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité

En effet, avec la multiplication des aménagements urbains et la réduction des espaces naturels, les eaux de pluie ne s'infiltrent plus là où elles tombent.

Des solutions pour infiltrer les eaux pluviales

- Solutions d'infiltration fondées sur la nature
- Solution d'infiltration secondaires / complémentaires
- Mode de récupération d'eau

- Réalisation
 - Facile
 - Peu compliqué
 - Compliqué
- Entretien
- Coût
- Bénéfique pour la biodiversité

Le jardin de pluie

C'est un massif végétalisé qui permet à l'eau de s'infiltrer. Il doit supporter la sécheresse comme les fortes pluies.



Les creux naturels

Des dépressions dans le jardin qui permettent de stocker l'eau puis de l'infiltrer lentement.



Ces solutions peuvent être cumulées !

La noue

Sur l'espace public, c'est une zone légèrement creusée et végétalisée qui récupère les eaux de la route et du trottoir.



La toiture végétalisée

La végétalisation permet de retenir et de tamponner l'eau de pluie. L'eau ensuite se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration



Les revêtements perméables

Gravillons, pavés avec joints perméables, béton et enrobés drainants... Ils permettent à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol au niveau des allées, de la terrasse, de l'entrée du garage...



Le puits d'infiltration

Enterré, il permet d'infiltrer l'eau en profondeur.



La tranchée drainante

Elle permet d'infiltrer l'eau dans les sols suffisamment perméables en profondeur. Elle peut aussi être réalisée sous l'entrée du garage ou les allées du jardin.



Le récupérateur d'eau

Il permet de stocker l'eau de la toiture pour l'arrosage du jardin. Une fois plein, le surplus se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.



La cuve de récupération

Plus grande que le récupérateur d'eau et souvent enterrée, elle permet de stocker l'eau pour sa réutilisation dans les sanitaires, par exemple, et doit être couplée avec une solution d'infiltration.



Le principe de cette gestion des eaux pluviales est de rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau :



Infiltrer l'eau là où elle touche le sol en favorisant une infiltration naturelle



Réduire les surfaces imperméabilisées : végétalisation des espaces, revêtements drainants...



Limiter le ruissellement : volume, vitesse, distance parcourue...



DATES A RETENIR

☺ DON DU SANG ➡ COLLECTES 2025

Donner son sang permet de vivre une véritable expérience de partage, un moment unique et citoyen, plein de sens.

Pour donner son sang, il faut être âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg. Un homme peut donner 6 fois par an et une femme 4 fois. Pour un premier don, la carte d'identité est obligatoire.

L'association des donneurs de sang de Guéméné-sur-Scorff organise des collectes de sang 4 fois par an.

Les collectes de dons de sang pour l'année 2025 auront lieu :

Vendredi 14 Mars
Vendredi 20 Juin
Vendredi 3 Octobre
Vendredi 19 Décembre

Salle polyvalente de Guéméné-sur-Scorff

Rendez-vous obligatoire sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

☺ CYCLISME ➡ COURSE

PASSAGE SUR LA COMMUNE	
Organisation	Date et Horaires
<p><u>Course cycliste « La Melrandaise » :</u> 1ère, 2^e, 3^e catégories et espoirs Départ et arrivée de Melrand : de 13 h 30 à 17 h</p>	 <p>Samedi 1^{er} mars 2025 Passage sur notre commune (en venant de Lignol) vers 14 h 50</p>

☺ CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Depuis le mois de septembre 2019, la Croix-Rouge effectue, avec son camion réfrigéré situé à l'angle du bâtiment de la mairie, une distribution de denrées alimentaires et de produits sanitaires, **le 3^e vendredi du mois** à partir de 10 h 30.

DATES <i>(sauf mi-juillet à mi-août)</i>	PERMANENCES DES 3 VESTIBOUTIQUES
Tous les mercredis de 14 h à 16 h	Permanence à Le Faouët 1, bis rue de Quimper
Tous les lundis et jeudis de 14 h à 16 h	Permanence à Gourin 18, rue Brizeux
Tous les jeudis de 14 h à 16 h	Permanence à Guéméné-sur-Scorff 2, rue de Bellevue

Renseignements au 06.76.28.30.05 ou 02.97.23.61.12

Ul.pays-roimorvan@croix-rouge.fr

18, rue Brizeux 56110 Gourin



- INFORMATIONS ROI MORVAN COMMUNAUTÉ -



☉ FRANCE SERVICES ITINÉRANTE INTERCOMMUNALE DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Par le Conseil communautaire le 18 novembre 2018, la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) intercommunale itinérante sur Roi Morvan communauté a été approuvée afin de favoriser la proximité des services aux usagers en proposant des permanences dans les mairies en complémentarité de celle communale de Guéméné-sur-Scorff. En 2020, les MSAP deviennent « France services ». Roi Morvan Communauté a obtenu la labellisation le 1^{er} septembre 2020 pour son projet itinérant intercommunal.

France Services a principalement pour missions :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne et des opérateurs partenaires (*facilitation numérique*)
- l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (*facilitation administrative*)
- la mise en relation des usagers avec les opérateurs nationaux partenaires (*Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, AGIRC ARCO, DGFIP, La Poste, ANT, ...*) et aussi avec les CMS qui proposent également un primo accueil
- l'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires

L'organisation

Les permanences France Services sont proposées chaque semaine sur des lieux fixes dans les locaux de Roi Morvan Communauté à Gourin au 13, rue Jacques Rodallec, au 3^e étage (*ascenseur*) (*mardi et mercredi*) et à Le Faouët au 1, cour de la Mairie, rez-de-chaussée, lundi et vendredi.

Les permanences France Services sont également proposées en itinérance dans les 18 autres communes, à raison d'une demi-journée tous les 15 jours.

Planning prévisionnel

Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30 (dernier rendez-vous pour finir à 17 h)



- Agent A - Solène SIMON, semaines **impaires**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Plouray	Gourin	Gourin	Non affecté	Ploërdut
Après-midi	Langonnet	Gourin	Gourin	Le Croisty	Saint-Tugdual

- Agent A - Solène SIMON, semaines **paires**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Roudouallec	Gourin	Gourin	Lignol	Locmalo
Après-midi	Le Saint	Gourin	Gourin	Persquen	Langoëlan

- Agent B – Claudine LE CORRE, semaines **impaires**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Le Faouët	Berné	Lanvégen	Non affecté	Le Faouët
Après-midi	Le Faouët	Meslan	Guisriff	Non affecté	Le Faouët

- Agent B - Claudine LE CORRE, semaines **paires**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Le Faouët	Kernascléden	Priziac	Non affecté	Le Faouët
Après-midi	Le Faouët	Saint-Caradec-Trégomel	Non affecté	Non affecté	Le Faouët

INFORMATIONS DÉCHETS ROI MORVAN COMMUNAUTÉ



RÉCAP' : MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Les horaires de mise à disposition des composteurs au Centre Technique des Déchets ont été modifiés. Depuis le 1^{er} juillet 2024, vous pouvez retirer votre composteur sans rendez-vous les mardis de 9h à 12h et les jeudis de 13h à 16h, hors jours fériés. Pour venir en dehors de ces horaires, il vous faut prendre rendez-vous auprès de Léa Dénès.

Les tarifs et modalités restent inchangés :

- 1^{er} composteur depuis 2006 à 4€ pour le 320L ou 8€ pour le 560L
- 2nd composteur depuis 2006 à 44€ pour le 320L ou 64€ pour le 560L
- Fournir un justificatif de domicile et règlement par chèque uniquement

NOUVEAU : INAUGURATION DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire, les sites de compostage partagé sont une solution écologique et économique pour celles et ceux ne pouvant composter chez eux. Au cours de l'année 2024, 3 sites de compostage partagé ont été mis en place :

- **Roudouallec**, à proximité de la salle polyvalente, rue de Guisriff, inauguré le 02 septembre 2024
- **Lanvénegen**, à côté de l'air de jeux pour enfants, Place de la résistance, inauguré le 05 octobre 2024
- **Saint-Tugdual**, à côté des jardins partagés, rue du Sabotier, inauguré le 18 octobre 2024

Un 4^{ème} site sera inauguré à **Kernascléden**, à côté de la mairie, rue de Brissac, le 8 janvier 2025 à 10h avec une permanence de mise à disposition de bioseau d'une heure.

Pour faciliter le geste d'apport, un bioseau est mis à disposition par foyer à la signature d'une charte d'engagement. À la signature, chaque usager s'engage à respecter les consignes sur place, la propreté du site, le matériel et les usagers. Il est possible de venir chercher un bioseau lors des permanences au Centre Technique des Déchets.



À VENIR : FORMATIONS D'INITIATION AU COMPOSTAGE ET PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Des formations gratuites et ouvertes à tous-tes les habitants-es de RMCom sur inscription et des permanences de mise à disposition de composteurs ont lieu dans les communes de la collectivité. À l'issue des formations, les particuliers peuvent repartir avec leur premier composteur du foyer gratuitement.

Les dates et lieux sont disponibles sur les sites internet et Facebook de la collectivité et des communes.

Lien vers le site internet de RMCom : <https://rmcom.bzh/les-animations-pour-reduire-nos-dechets>

À la suite des formations proposées, 184 foyers ont été formés aux bases du compostage et 107 composteurs ont été mis à disposition gratuitement de janvier à fin octobre 2024. Au total 374 composteurs ont été mis à disposition.

TRUCS ET ASTUCES : LES RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

Pour que tout se passe bien, certains gestes sont primordiaux lors du processus de compostage.

- **L'aération** : Les organismes ont besoin d'oxygène pour respirer. Or, sans brassage, celui-ci s'épuise avec le temps et les organismes quittent le compost pour survivre. Il est donc conseillé de brasser le compost sur 15-20 cm de profondeur une fois par semaine, tant que des apports y sont effectués.
- **L'équilibre de l'humidité** : Les biodéchets provenant de la cuisine sont majoritairement humides et l'excès d'humidité vient obstruer les chemins d'aération créés par le brassage. À l'inverse, un excès de matières sèches va ralentir, voir arrêter, le processus de compostage. C'est pourquoi il est recommandé de respecter l'équilibre suivant pour les apports : 2/3 de matières humides et 1/3 de matières sèches.
- **La diversification** des apports afin de préserver l'équilibre au sein du compost.

GUIDE SECONDE VIE

Répertoire des initiatives locales de réparation, occasion, location, réemploi, vrac... À retrouver en mairie en format papier ainsi que sur le site internet de la collectivité : <https://rmcom.bzh/guide-seconde-vie>



COLLECTE SÉLECTIVE : DE NOUVEAUX MOYENS DE COLLECTE
Après 2 ans de projet, la conteneurisation de la collecte sélective sur tout le territoire s'est terminée fin 2024 !

À savoir :

- Chaque foyer peut retirer un sac cabas de 50L en mairie.
- Les emballages, et seulement les emballages, sont autorisés.
- Les emballages sont à déposer en vrac. Tout sac opaque fermé, quel que soit le contenu, sera considéré comme un refus de tri.

Curieux de connaître le fonctionnement d'un centre de tri ?

Effectuez une visite virtuelle du Centre de Tri sur :

<https://www.sotraval.fr/visite-guidee/>

Aide à la location de broyeur à végétaux

Le service déchets propose une aide d'un montant de 50€ par an et par foyer pour louer un broyeur afin de valoriser vos déchets verts chez vous.

Le formulaire de demande de l'aide est disponible sur le site internet de la collectivité ou dans votre mairie et auprès des loueurs locaux.



RAPPEL :

Le papier va dans les bornes à papier



Y sont acceptés : journaux, publicités, magazines, blocs-notes, papiers froissés, post-it, enveloppes, cahiers, annuaires, livres à couverture souple, ...

Le verre va dans les bornes à verre

Y sont acceptés uniquement : les bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre



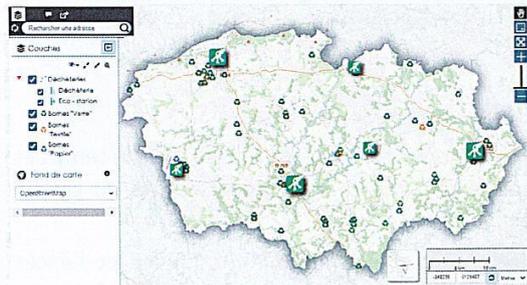
TOUS les textiles, linges de maison et chaussures, même usés, vont en bornes textiles

(Croix Rouge, Borne Relais) Ceux-ci sont à déposer sec et propre en sac fermé inférieur à 100L,



Retrouvez l'emplacement des bornes à papier, verre et textile sur le site internet de RMCom : <https://rmcom.bzh/tri-et-collectes-des-dechets>

Sélectionnez la couche correspondant à votre recherche, puis zoomez sur le lieu choisi



Horaires des déchèteries	Lundi à Vendredi	Samedi
Gourin ZA de Guernéac'h	Horaires d'été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	
	14h - 18h30	10h - 12h / 14h - 18h30
Guémené-/S ZA Pré Rulan	Horaires d'hiver (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	
Le Fauët ZA de Pont-Min	14h - 17h30	10h - 12h / 14h - 17h30

DÉCHETS ACCEPTÉS



Dans les déchèteries, les déchets diffus spécifiques (DDS) issus de produits chimiques sont repris par ÉcoDDS pour être valorisés. Les DDS non identifiés coûtent cher et présentent un risque pour les agents, aidez-nous à les trier en les identifiant par une inscription sur le contenant apporté !

DÉCHETS REFUSÉS



Vous ne savez pas où vont les déchets refusés ? Contactez nous par téléphone ou rendez-vous sur notre site internet.

Règlement à retrouver sur : <https://rmcom.bzh/les-decheteries>

Horaires des Éco-stations et déchets acceptés					
Guiscriff	Mer. 13h30 - 17h / Sam. 9h - 12h	Déchets Verts	Métaux	Tout-Venant	Cartons
Plouray	Lun. 13h30 - 17h / Sam. 8h30 - 12h				
Le Croisty	Sam. 14h - 17h				

Le saviez-vous ? Depuis le 1^{er} janvier 2024, vous pouvez déposer jusqu'à 8 pneumatiques par an chez les distributeurs disposant d'un espace de stockage et de vente supérieur à 250 m² sans obligation d'achat.

Contacts

Service Gestion des déchets de Roi Morvan communauté
Centre Technique des Déchets,
5 Rte du Vieux Moulin 56320 Le Fauët

Accueil : 02 97 23 71 01 / dechetsmenagers@rmcom.bzh

Prévention : 02 97 23 71 02 / preventiondechets@rmcom.bzh

Compostage : 02 97 23 71 03 / l.denes@rmcom.bzh

Un dépôt sauvage, qu'est-ce que c'est ?

C'est le geste d'abandon de déchets entraînant leur accumulation diverse en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable.

Les jets de mégots, abandon de gravats ou d'encombrants sur le sol constituent un dépôt sauvage. De même au pied d'une colonne, d'un bac ou face à la déchèterie.

Soyez respectueux et déposez vos déchets aux endroits autorisés.

Règles d'urbanisme : rappel

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires, préalables à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissement, aire de stationnement,...). Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au Code de l'Urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager vos travaux.

Le schéma présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient pour tout projet de travaux de s'adresser au préalable à la mairie ou à notre service instructeur

(Service Urbanisme – 13, rue Jacques Rodallec 56110 Gourin ☎ : 02.97.23.94.15) afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



MAIRIE

5, rue de Brissac 56540 KERNASCLÉDEN

☎ : 02.97.51.61.16 - 📠 : 02.97.51.63.11

Adresse internet : www.kernascleden.bzh
courriel : mairie.kernascleden@wanadoo.fr

Horaires : lundi et mardi : 9 h 15 à 12 h 15 - 13 h 15 à 17 h 30
mercredi : 9 h à 13 h 15
jeudi : 9 h 15 à 12 h 15
fermé au public l'après-midi
ou sur rendez-vous avec le maire
vendredi : 9 h 15 à 12 h 15 – 13 h 30 à 18 h 30

Pour le prochain bulletin, les associations et nouvelles entreprises installées sur la commune peuvent nous contacter et donner des informations concernant leur activité.